



# Assemblée générale

Distr. limitée  
16 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

### Première Commission

Point 99 a) de l'ordre du jour

#### Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : rapport de la Conférence du désarmement

#### Nouvelle-Zélande : projet de résolution

#### Rapport de la Conférence du désarmement

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport de la Conférence du désarmement<sup>1</sup>,

*Convaincue* que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

*Considérant* que le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les discours prononcés par les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables à la Conférence du désarmement constituent des témoignages de soutien, nuancés d'inquiétude, aux travaux de la Conférence, ainsi que des appels à celle-ci pour qu'elle entame immédiatement des négociations en vue d'adopter un programme de travail équilibré et global qui permette de progresser vers la réalisation des objectifs de désarmement,

*Considérant également* qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes, et estimant que le climat international actuel devrait donner une impulsion supplémentaire à ces négociations,

*Notant avec un regain d'inquiétude* que, en dépit des efforts intenses faits par les États membres et les présidents successifs de la Conférence du désarmement lors de la session de 2015 en vue d'aboutir à un consensus sur l'établissement d'un programme de travail qui soit fondé sur des propositions et des suggestions

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 27 (A/70/27).



pertinentes, la Conférence n'a pas été en mesure d'entamer ses travaux de fond, notamment des négociations, comme elle-même le lui avait demandé dans sa résolution 69/76 du 2 décembre 2014, ni d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail,

*Rappelant*, à ce propos, que la Conférence du désarmement a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier en vue d'atteindre les objectifs de désarmement,

*Notant avec satisfaction* qu'une majorité écrasante des États a demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder, sur la base d'un programme de travail équilibré et complet,

*Se félicitant* de la coopération constante entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les six présidents successifs de la Conférence à sa session de 2015,

*Prenant note avec satisfaction* des importantes contributions qui ont été faites pendant la session de 2015 en vue de faciliter un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, notamment des discussions informelles tenues conformément à la décision énoncée dans le document CD/2021, et prenant note des débats sur le fonctionnement de la Conférence du désarmement, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur d'autres questions susceptibles de présenter un intérêt en ce qui concerne la situation actuelle en matière de sécurité internationale,

*Soulignant* l'importance de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, institution indépendante et autonome, faisant grand cas de la contribution qu'apportent ses travaux de recherche, et constatant avec inquiétude qu'il se trouve actuellement dans une situation financière et institutionnelle difficile,

*Estimant* qu'il importe que la société civile participe aux travaux de la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par celle-ci,

*Soulignant* qu'il est impératif que la Conférence du désarmement commence ses travaux de fond au début de sa session de 2016,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement;

2. *Se félicite* de l'appui sans réserve que les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables ont témoigné à la Conférence du désarmement pendant sa session de 2015, tout en prenant note de leur préoccupation face à l'impasse dans laquelle elle se trouve encore, et tient compte du fait qu'ils ont demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder;

3. *Demande* à la Conférence du désarmement d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis presque 20 ans en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et complet le plus tôt possible pendant sa session de 2016, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de

travail qu'elle a prise le 29 mai 2009<sup>2</sup>, ainsi que des propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question;

4. *Salue* les efforts faits par la Coprésidente du Groupe de travail informel, lequel a été rétabli par décision de la Conférence du désarmement et a pour mandat d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle<sup>3</sup>, notamment le rapport qu'elle a établi et qui a été adopté par la Conférence et publié sous la cote CD/2033;

5. *Se félicite* que la Conférence du désarmement ait organisé à titre informel, en application du document CD/2021, une série de débats de fond structurés sur des questions inscrites à son ordre du jour;

6. *Se félicite également* que la Conférence du désarmement ait décidé de prier son Président en exercice et son Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession puis de faire, si possible, des recommandations tenant compte de toutes les propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi que des vues exprimées et des discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra;

7. *Prie* tous les États membres de la Conférence du désarmement de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs afin de les aider à faire en sorte que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond, notamment les négociations, à la session de 2016;

8. *Estime* qu'il importe de poursuivre, en 2016, les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement;

9. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que tous les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires à la Conférence du désarmement soient assurés et, au besoin, renforcés;

10. *Prie* la Conférence du désarmement de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport sur ses travaux;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

---

<sup>2</sup> Ibid., *soixante-quatrième session, Supplément n° 27 (A/64/27)*, par. 18.

<sup>3</sup> Ibid., *soixante-dixième session, Supplément n° 27 (A/70/27)*, par. 19.